



## Parent avantageant un de ses descendant...

Par **germaine**, le **30/12/2009** à **19:18**

Bonjour,  
L'un de mes parents a opté pour l'usufruit de la totalité des biens au décès de son conjoint (marié sous le régime de la communauté légale et bénéficiant d'une donation au dernier des vivants).  
Pouvez-vous me préciser s'il peut encore favoriser l'un de ses enfants aujourd'hui?  
Merci.